

Les points importants concernant le service sanitaire des étudiants en santé :

1) Il s'agit prioritairement de former les étudiants en santé à l'éducation à la santé de façon interprofessionnelle et avec une pratique de terrain. Ceci amène à repenser les formations de chaque composante pour les unifier, à insister sur les aspects pratiques de la formation : apprentissage à partir d'outils d'animations de groupe en éducation à la santé, recours aux professionnels de l'éducation à la santé n'étant pas nécessairement des professionnels de santé (associations de prévention, autres composantes facultaires : ESPé, psychologie sociale, sociologie de la santé,...) et à assurer la mixité des étudiants lors des étapes de formation comme d'intervention

2) Le SESS suit un rythme à quatre temps : formation théorique et pratique (pour un équivalent de 60h), mise en mode projet en lien avec le lieu d'intervention, intervention réalisée sur la base de 10 demi-journées présentielles face au public concerné, participation à la post intervention : évaluation des actions et tutorat des futurs étudiants

3) La formation est double : transversale (posture éducative, éthique, inégalités sociales et territoriales de santé, approche motivationnelle et intervention brève, sources d'outils de prévention, lieux d'intervention, internet et réseaux sociaux) et thématiques (addiction, alimentation - activité physique et sédentarité, santé sexuelle – consentement- contraception et réduction des risques d'IST ; prévention buccodentaire, vaccination, réduction de risque en évènement festif). Elle comporte des séquences théoriques et pratiques (par groupes de 15-20 étudiants, avec mises en situations). Elle doit pouvoir intégrer les autres politiques de prévention en cours (formation aux gestes qui sauvent, premiers secours en santé mentale,...)

4) Les actions menées dans le cadre du SESS visent à renforcer des structures de prévention existantes. Elles ne doivent pas les déstabiliser ni se substituer à elles. Cette capacité à renforcer et à co-construire est un point important d'évaluation. Les interventions doivent correspondre aux politiques d'établissement (portées par les CESC dans les lycées et collèges). Cela signifie que les étudiants en doivent pas être envoyés dans des lieux dépourvus de politique de prévention (que celle-ci soit absente ou défaillante).

5) L'effet recherché est celui de la parité d'âge : nos étudiants en vont pas intervenir parce qu'ils sont en santé, comme de jeunes professionnels de santé, mais parce qu'ils s'adressent à leurs pairs. Ceci amène à mettre en doute les interventions où cette parité n'existe pas (EHPAD, crèches, maternelles, primaires, collèges si l'on s'adresse aux plus jeunes classes) et à cibler avant tout lycées, publiques comme privés, de l'éducation nationale comme agricole, mais aussi à cibler les lieux où sont les jeunes sortis du système scolaire (CFA, missions locales, centres d'examen de santé).

6) L'objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé est majeur : il faut être capable de s'adresser à tous donc aller sur tout le territoire des rectorats (et prévoir les budgets de déplacement, restauration et hébergement nécessaires), mais aussi sortir du seul périmètre rectoral, pour aller vers les centres de formation des apprentis, les missions locales pour l'emploi des jeunes et les centres d'examen de santé de l'assurance maladie effectuant les bilans de santé pour le compte des missions locales, actions menées dans le cadre des contrats locaux de santé (et même si cela pousse à aller vers d'autres structures : ministère du travail, CNAMTS, collectivités territoriales).

7) Le SESS nécessite un important travail de coordination de la formation, de la répartition en stages et de liens avec les étudiants pendant les périodes d'élaboration et d'intervention. Le simple renvoi à une redistribution interne ne suffira pas pour les universités s'il n'y a pas un message fort en appui. Les rectorats doivent également dégager des moyens de coordination. Au niveau national un travail approfondi sur les maquettes d'enseignement doit être effectué. A ce titre, l'évaluation devra aussi être coordonnée et porter à la fois sur les acquis des étudiants, les réalisations effectuées et la façon dont leurs interventions a renforcé les structures où ils sont intervenus.